



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 février 2026

**Délibération n°2026-04 : Versement d'une avance sur subvention au Comité des fêtes**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 30 janvier, s'est rassemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

| Nombre de conseillers : | Exercice :                                                                                                                                                                                            | Présents : | Votants : |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------|
|                         | 19                                                                                                                                                                                                    | 12         | 16        |
| Présents :              | Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS, Dominique DUMAS |            |           |
| Représentés :           | Taoues COLL donne pouvoir à M. SCHMITT, Guy HALGAND donne pouvoir à Mme MORONVALLE, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme BONNEFOY, Lina LEMARIE donne pouvoir à M. NAWROCKI                         |            |           |
| Absents :               | Eric MORISSET, Fabrice NOURY, Marie GALANO, Dominique DUMAS                                                                                                                                           |            |           |
| Secrétaire :            | Geneviève SHATER                                                                                                                                                                                      |            |           |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de versement d'une avance s'élevant à 5000 € effectuée par le Comité des fêtes, dans l'attente du vote du budget et de l'attribution des subventions pour l'année 2026,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : décide de verser la somme de 5000 € au Comité des fêtes de Vauhallan,

Article 2 : précise que cette avance sera déduite du montant de la subvention 2026,

Bernard GLEIZE,  
Maire de Vauhallan



Reçu en préfecture  
n° 20260205-20260205-2026\_04-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2026  
Date de réception préfecture : 06/02/2026